



PETR de la Jeune Loire



Août 2023

**JEUNE-LOIRE.fr**  
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

# Plan Climat-Air-Énergie territorial

Plan d'actions

**PETR de la Jeune Loire**

*Marches du Velay-Rochebaron*

*Les Sucs*

*Haut Lignon*

*Pays de Montfaucon*

*Loire Semène*



**Rédaction** : Estelle DUBOIS ; Laurène PROUST ; Geoffrey ALBOUZE

**Photo de couverture** : © PETR Jeune Loire



Labellisé



**RSE Positive**

labellucie.com

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Chapitre I. Construction du plan d'actions.....</b>                    | <b>3</b>  |
| <b>I.A. La concertation dans le PCAET du PETR de la Jeune Loire .....</b> | <b>5</b>  |
| I.A.1. Pourquoi concerter les PCAET ? .....                               | 5         |
| <b>I.B. Un plan d'actions co-construit.....</b>                           | <b>6</b>  |
| I.B.1. Les ateliers de rédaction du plan d'actions.....                   | 6         |
| I.B.2. Les entretiens avec les acteurs du territoire .....                | 8         |
| <b>I.C. La structure du plan d'actions .....</b>                          | <b>9</b>  |
| I.C.1. L'organisation du plan d'actions .....                             | 9         |
| I.C.2. La structure des fiches actions .....                              | 11        |
| <b>Axe A – axe StratégiQUE.....</b>                                       | <b>11</b> |
| A.1 – Orientation stratégique .....                                       | 11        |
| <b>I.D. Objectifs et priorités du plan d'actions 2024-2029 .....</b>      | <b>13</b> |
| I.D.1. Objectifs du plan d'actions .....                                  | 13        |
| I.D.2. Le pilotage du plan d'actions.....                                 | 14        |
| I.D.3. Les gains attendus des actions .....                               | 15        |
| <b>Chapitre II. Le plan d'actions .....</b>                               | <b>21</b> |

## Table des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 9 : Support de l'atelier n°1 .....   | 6  |
| Figure 10 : ateliers de travail sur le plan d'actions.....  | 7  |
| Figure 2 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2030 ..... | 16 |
| Figure 3 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions .....                             | 17 |
| Figure 4 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions .....                  | 18 |
| Figure 5 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions .....    | 19 |
| Figure 6 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions.....                          | 20 |





# Chapitre I.

## Construction du plan d'actions

1



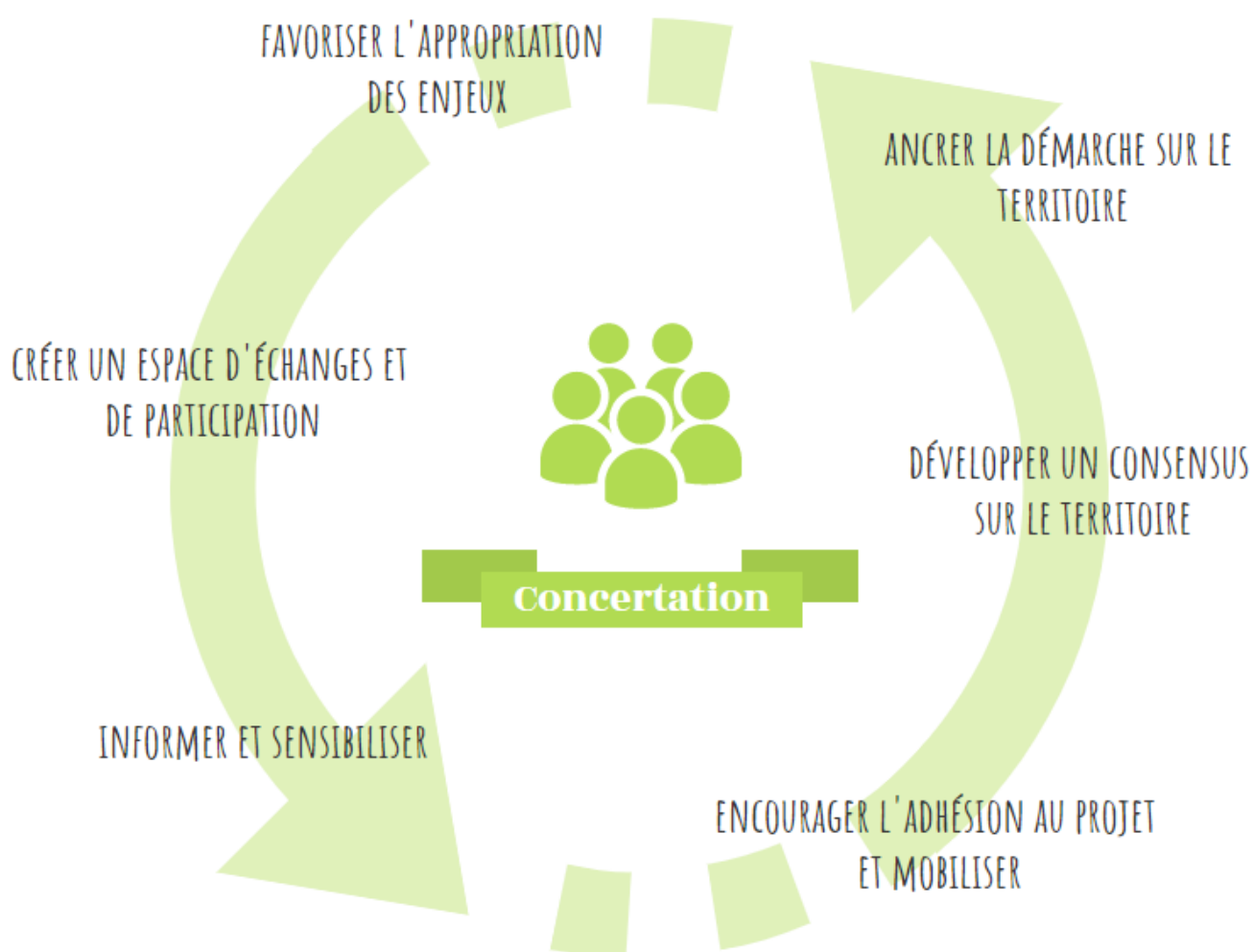


# I.A. LA CONCERTATION DANS LE PCAET DU PETR DE LA JEUNE LOIRE

## I.A.1. Pourquoi concerter les PCAET ?

La réussite d'un PCAET passe par la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, citoyens.

En effet, le PCAET est un document **territorial**, et en ce sens, concerne et doit donc impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Leur participation à l'élaboration du document permet ainsi de répondre à un ensemble d'objectifs de la concertation.



Cette démarche permet ainsi de favoriser l'acceptation du PCAET, son ancrage sur le territoire et de constituer le PCAET comme un véritable **projet de territoire**, co-construit et porté par l'ensemble des acteurs.

## I.B. UN PLAN D' ACTIONS CO-CONSTRUIT

### I.B.1. Les ateliers de rédaction du plan d'actions

Le plan d'actions, portant sur la période 2024-2029, est le document cadre de la démarche climat-énergie du territoire. Il regroupe l'ensemble des actions à mener et les modalités de mise en œuvre. Ces actions ne sont pas portées uniquement par les collectivités et font intervenir un grand nombre d'acteurs différents, tant sur les aspects opérationnels que financiers. Il est donc nécessaire de co-construire ce plan d'actions, afin de partager les différentes visions des projets et les possibilités et opportunités apportées par l'ensemble des acteurs.

Les actions ont été concertées lors de 3 ateliers par CC, dans une démarche de sélection et de précision progressive des actions, et un atelier à l'échelle du PETR, sur des actions prioritaires.

Le plan d'actions du PCAET a donc été élaboré sur la base d'ateliers de travail, en travaillant avec les élus et des partenaires techniques. Ces ateliers ont traité de l'ensemble des thématiques du PCAET, à travers la trame des orientations stratégiques.

Cela a permis d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

L'exercice a été réalisé à partir de la trame des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels définis dans celle-ci. Ces objectifs ont ainsi constitué une base de travail pour la réflexion sur les actions à mener.

Cela a permis d'aboutir à une trame de 26 propositions de fiches actions en sortie d'atelier, sur lesquelles les participants ont été invités à se positionner lors d'un vote en fin de chaque atelier. Cela a ainsi permis de réaliser un premier tri dans les propositions d'actions. Ces fiches ont ensuite été triées et complétées, notamment avec les différents services et acteurs concernés.

**L'ensemble des CC ayant travaillé sur la même trame, une consolidation a été réalisée permettant d'établir un plan d'action basé sur une seule structure, mais tenant compte des spécificités, actions particulières, ambitions des CC.**

| Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique  |  |   |
|---|--|---|
| 1.1 Adaptation de la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire   |  |   |
| <b>Accompagner l'adaptation de la forêt face aux conséquences du changement climatique et renforcer la résilience de la filière sylvicole</b> | <b>Accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois d'œuvre et bois énergie</b> | <b>Participer à la structuration de la filière bois construction régionale pour une valorisation locale</b> |
| Titre   | Titre  | Titre   |
| Description   | Description  | Description   |
| Partenaires   | Partenaires  | Partenaires   |
| Titre   | Titre  | Titre   |
| Description   | Description  | Description   |
| Partenaires   | Partenaires  | Partenaires   |
| Titre   | Titre  | Titre   |
| Description   | Description  | Description   |
| Partenaires   | Partenaires  | Partenaires   |

Figure 1 : Support de l'atelier n°1





Figure 2 : ateliers de travail sur le plan d'actions

## **I.B.2. Les entretiens avec les acteurs du territoire**

A la suite de ces ateliers de concertation, les fiches ont été restructurées et retravaillées, notamment en sollicitant les partenaires et acteurs du territoire, lors d'une série d'entretiens.

Ces entretiens ont eu pour but d'affiner les fiches actions, d'identifier plus précisément les projets en cours ou les potentialités du territoire pour la mise en œuvre d'actions, mais également de traiter des questions de coûts et financement, de partenaires, de calendrier, etc.

7 entretiens ont ainsi été conduits (entretiens téléphoniques puis échanges de mail).

- Chambre d'agriculture
- EPAGE & SELL
- CPRF & COFOR
- FIBOIS
- SDE 43
- CCI & CMA
- ERE 43
- Département 43 - habitat

Les offices de tourisme, syndicats de gestion des déchets, service Forêt du Département ont également été consultés.

## I.C. LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

### I.C.1. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2024-2029 se structure autour de 5 grands axes et de 28 actions. Il a été choisi de réduire le nombre d'actions, quitte à faire des regroupements importants. Il a été décidé de se baser sur les travaux déjà effectués pour les différentes actions.

Cette structure permet une lecture claire et facilement appropriable par les différents acteurs, en fonction de leurs champs d'intervention, bien que certaines actions puissent recouper plusieurs sujets.

Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques.


| Axe stratégique  | Orientation stratégiques  | Actions  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique</b>              | 1.1 - adaptation de la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire     | 1.1.1  | Adapter les espaces forestiers face au changement climatique   |
|  |   | 1.1.2  | Structurer la filière bois pour favoriser un approvisionnement local en bois énergie et bois d'œuvre |
|  | 1.2 - adaptation et maintien de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale | 1.2.3  | Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole                          |
|  |   | 1.2.4  | Accompagner le développement de la filière agricole et alimentaire locale                            |
|  | 1.3 - préservation et gestion de la ressource en eau  | 1.3.5  | Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable   |
|  |   | 1.3.6  | Réduire les besoins en eau   |
|  | 1.4 - Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets                                      | 1.4.7  | Réduire la production de déchets   |
|  |   | 1.4.8  | Développer le réemploi et optimiser les filières   |
| <b>Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable</b>                               | 2.1 - développement d'une économie et de services locaux dynamiques et de proximité                     | 2.1.9  | Soutenir l'attractivité du territoire  |
|  | 2.2 - accompagnement à la mutation / adaptation de l'économie locale                                    | 2.2.10   | Accompagner les entreprises dans les démarches durables  |
|  | 2.3 - préservation des milieux naturels et du cadre de vie  | 2.3.11   | Préserver les zones humides  |
|  |   | 2.3.12   | Préserver les continuités écologiques  |
|  | 2.4 - développement d'un tourisme éco-responsable et local  | 2.4.13   | Développer une offre touristique éco-responsable   |
|  |   | 2.4.14   | Développer une offre touristique sans voiture  |
| 2.5 - anticipation des risques naturels et de leur évolution face au changement climatique | 2.5.15  | Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire |  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants</b>  | 3.1 - aménager un territoire sobre et performant   | 3.1.16  | Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante  |
|   | 3.2 - amélioration de la performance des bâtiments et des usagers                          | 3.2.17  | Améliorer la performance des logements et valoriser les logements en centre-bourgs   |
|   |  | 3.2.18  | Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire |
|   | 3.3 - amélioration de l'intermodalité et l'usage des alternatives à la voiture             | 3.3.19  | Favoriser les déplacements à vélo  |
|   |  | 3.3.20  | Accompagner la mobilité dans les entreprises et établissements   |
|   | 3.4 - diversification des transports routiers  | 3.4.21  | Poursuivre le développement du covoiturage   |
|   |  | 3.4.22  | Développer une mobilité bas-carbone  |
| <b>Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales</b> | 4.1 - valorisation des gisements solaires  | 4.1.23  | Développer la production d'électricité photovoltaïque  |
|   |  | 4.1.24  | Développer l'usage du solaire thermique  |
|   | 4.2 - amélioration de l'usage du bois énergie  | 4.2.25  | Accompagner le développement des chaufferies collectives et réseaux de chaleur   |
|   | 4.3 - accompagner les projets de production d'ENR portés par les acteurs locaux            | 4.3.26  | Accompagner les porteurs de projet ENR   |
| <b>Axe 5 – TRANSVERSAL</b>  | 5.1 Suivi, copilotage et évaluation du PCAET   | 5.1.27  | Suivi, copilotage et évaluation du PCAET   |
|   | 5.2 Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité                          | 5.2.28  | Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité  |
|   | 5.3 Recherche de financements innovants  |   |  |
|   | 5.4 Engagement dans une démarche globale et solidaire                                      | Pris en compte de manière transversale dans les actions |  |
|   | 5.5 Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat & énergie |   |  |

## I.C.2. La structure des fiches actions

Chaque fiche action se compose d'une première partie d'introduction sur l'action, qui reprend le titre, les éléments de contextes, les indicateurs, les gains attendus, les liens avec d'autres documents, etc.

Chaque fiche est ensuite découpée en 1 à 5 volets de mise en œuvre, agencés selon le modèle suivant :

|  |  |  |      |
|--|--|--|------|
| <b>AXE A – AXE STRATÉGIQUE</b>   |  | <b>Niveau d'engagement de l'action</b>       | Logo |
| A.1 – Orientation stratégique  |  | Typologie d'action                           |      |
| <b>A.1.1 – Titre de l'action</b>   |  |  |      |
| <b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>   |  |  |      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs qualitatifs</li> <li>- Objectifs chiffrés</li> </ul>  |  |  |      |
| <b>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</b>   |  | <b>RÉFÉRENT INTERNE</b>                      |      |
| <b>LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS &amp; PARTENARIATS</b>  |  | <b>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</b>              |      |
| Listes des acteurs, projets ou autres documents ayant un lien avec l'action<br>Contexte de mise en œuvre   |  | Listes des actions du plan d'actions en lien |      |
|  Indicateurs de suivi et de mise en œuvre spécifique à l'action |  |  |      |
| <b>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</b>   |  |  |      |
| La liste des différents volets de mise en œuvre, paginée A/ ; B/, etc.   |  |  |      |

## A.1.1 – Titre de l'action

### A/ Volet de l'action

Contenu et modalités de mise en œuvre



Coûts financiers



Moyens humains envisagés



**Aides et subventions :**



**Porteur :**

Porteur de l'action



**Partenaires :**

Partenaires de l'action



**Cibles :**

Cibles de l'actions



Principales échéances

## I.D. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PLAN D' ACTIONS 2024-2029

### I.D.1. Objectifs du plan d' actions

Le plan d' actions 2024-2029 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d' actions de plus long terme.

Le plan d' actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d' actions contenues dans d' autres documents ou intégrées à d' autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d' actions n' a donc pas vocation à mettre en place l' ensemble des mesures permettant d' atteindre les objectifs 2050, mais bien d' initier et poursuivre les démarches, d' engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d' actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par le PETR de la Jeune Loire et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées et sur les gisements les plus importants. Certains sujets ne sont donc pas traités dans ce plan d' actions, courant sur les 6 premières années, mais le seront dans les plans d' actions suivants, en fonction des priorités, opportunités et moyens disponibles, afin de répondre aux objectifs de la stratégie.

Les fiches actions n' ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d' objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l' objet d' une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d' identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d' autres actions n' ont pas encore fait l' objet d' une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l' eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d' actions, permettant ainsi d' approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d' affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l' évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

**Le plan d' actions n' est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.**

Les objectifs du plan d' actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.



## I.D.2. Le pilotage du plan d'actions

### a Le rôle de la collectivité (CC et PETR) dans le PCAET

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

### b Le rôle des autres partenaires

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

### c Le budget du plan d'actions

Pour chacune des actions, des coûts et des solutions de financement ont été recherchés et sont indiqués dans les fiches lorsque ceux-ci ont pu être identifiés. Eu égard au planning de mise en œuvre de certaines actions, en cours de définition, certains budgets seront à préciser avec les acteurs concernés. Le coût de la mise en œuvre des actions sera partagé entre les différents porteurs d'actions et partenaires. Enfin, le coût de la mise en œuvre du plan d'actions est essentiellement financier, mais nécessite également une implication en termes de moyens humains.

Cette estimation ne tient pas compte des aides et subventions auxquelles pourraient prétendre le territoire, mais qui sont détaillées, action par action.

### d Le calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

### e Le suivi de la mise en œuvre

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini au sein du PETR de la Jeune Loire. Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions.



### I.D.3. Les gains attendus des actions

**Les gains présentés dans les fiches actions reprennent les gains attendus à l'échelle du PETR.**

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par Atmo AURA pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire »\* a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions et les gains attendus par la stratégie.

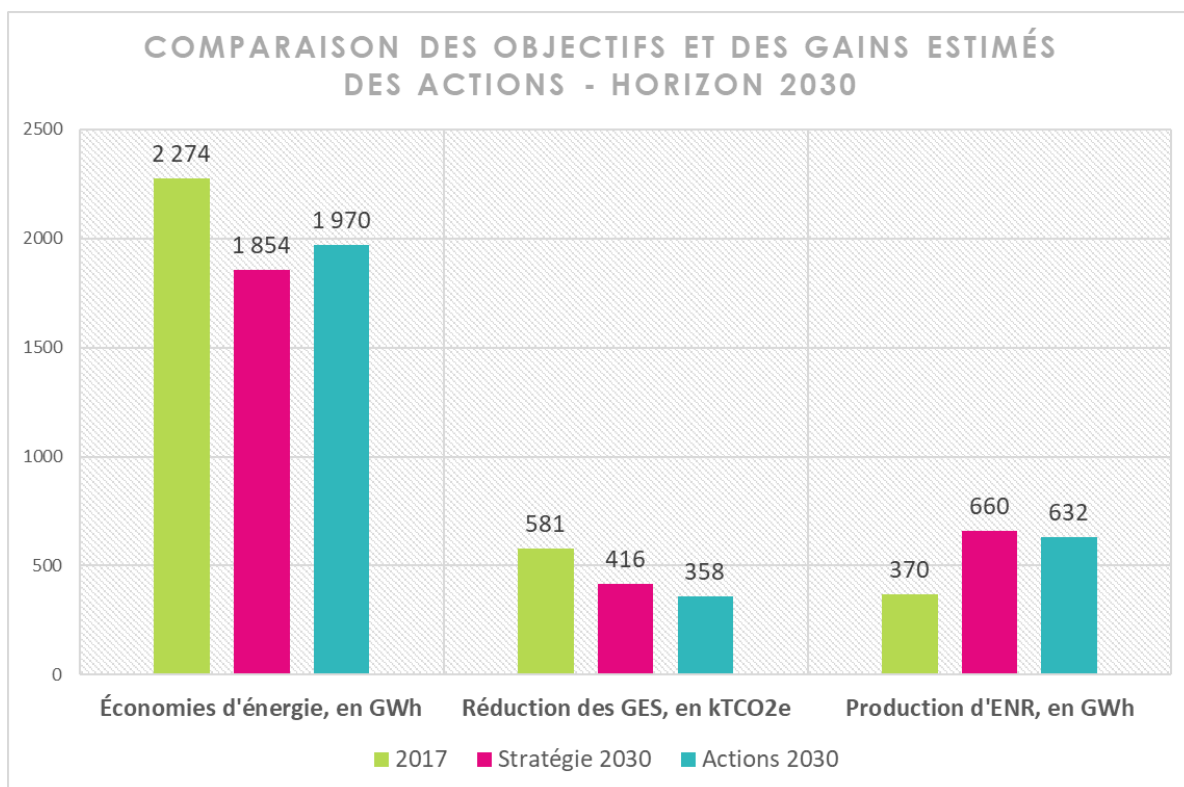
*\* l'objectif 2030 a simplement été tiré entre 2018 et 2050, sans prise en compte d'une rapidité plus ou moins importante dans l'atteinte d'objectifs intermédiaires.*

| Comparaison gains – objectifs stratégiques |                     |                 |                        |
|--|---------------------|-----------------|------------------------|
|  | Attendu - stratégie | Gains - actions | Atteinte de l'objectif |
| Économies d'énergie, en GWh                | 420,57              | 262             | 62%                    |
| Réduction des GES, en kTCO2e               | 165,02              | 222,48          | 135%                   |
| Production d'ENR, en GWh                   | 289,53              | 262             | 91%                    |

Les gains calculés pour ce premier plan d'actions ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs stratégiques, en particulier sur les énergies renouvelables. Cependant, ces gains présentent une incertitude (marge d'erreur de calcul), ainsi qu'une large part de gains non calculables. En effet, la mise en œuvre des actions, par exemple sur la rénovation des bâtiments ou sur la production d'énergies renouvelables, a des effets à court et moyen terme, ce qui n'est pas représentable à l'échelle de ce premier plan climat. Enfin, ces gains dépendent également de la mise en œuvre effective des actions.

En outre, et en particulier en ce qui concerne les actions de mobilité, le territoire est traversé par un axe de trafic routier important (axe St-Étienne – Le Puy en Velay) sur lequel il n'a pas de leviers d'action direct et qui impact sa consommation d'énergie et ses émissions de GES.

Le graphique ci-dessous met en regard le diagnostic (2017, colonne verte), le niveau d'objectif visé (sur la stratégie « linéaire ») de l'année de fin de ce premier plan d'actions, soit 2029 (colonne rose), et le niveau que pourrait permettre d'atteindre les actions, en tenant compte du niveau d'incertitude lié à ces estimations (colonne bleue). On peut ainsi observer que le plan d'actions ne permettrait pas d'atteindre le niveau de consommation d'énergie visé dans la stratégie, mais permet d'engager la dynamique. Les objectifs en matière de réduction de la production d'ENR et des émissions de GES pourraient en revanche être presque atteints, voire dépassés pour les émissions de GES (effet mécanique lié à la réduction en priorité des consommations d'énergie fossile).

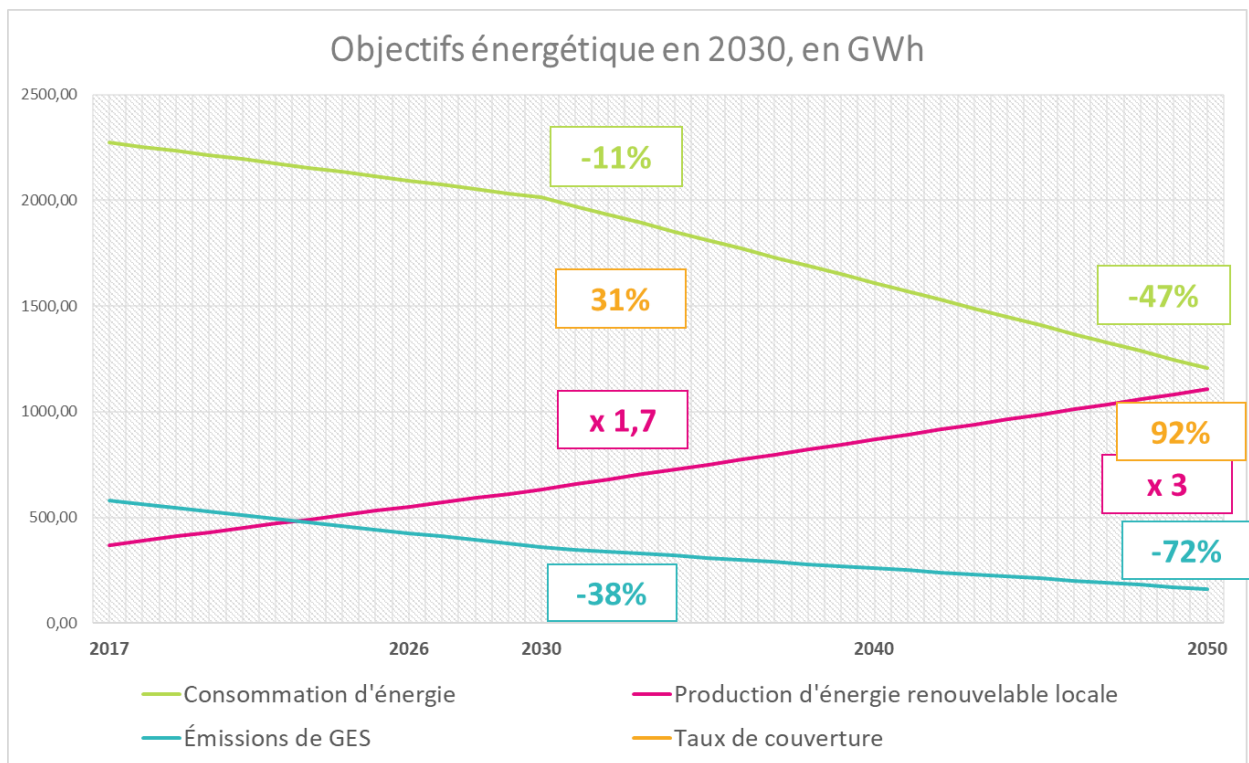


**Figure 3 Comparaison des objectifs de la stratégie et des gains du plan d'actions à échéance 2030**

#### **a La stratégie proposée : une intensification des efforts**

Nous proposons donc un recalibrage de la stratégie du territoire, sur la base des gains attendus des actions pour l'échéance de fin du PCAET, 2030 (échéance réelle à 2029, pour des soucis de lisibilité et de cohérence, l'objectif de 2030 est ici affiché), sans pour autant changer l'objectif à 2050. Cela a donc permis de prendre en compte l'inertie liée à ce premier plan d'action (inévitables) et les différentes échéances prévues au calendrier.

Ce travail sur la courbe de la stratégie a pour but de la rendre plus réaliste, en prenant en compte les nouvelles données, une tendance réaliste, avec cette inertie liée au démarrage et aux phases d'études complémentaires et de mise en place, puis une accélération en se rapprochant de l'échéance de 2050.



**Figure 4 Stratégie corrigée des gains attendus pour le plan d'actions**

### b Les gains en matière d'économie d'énergie

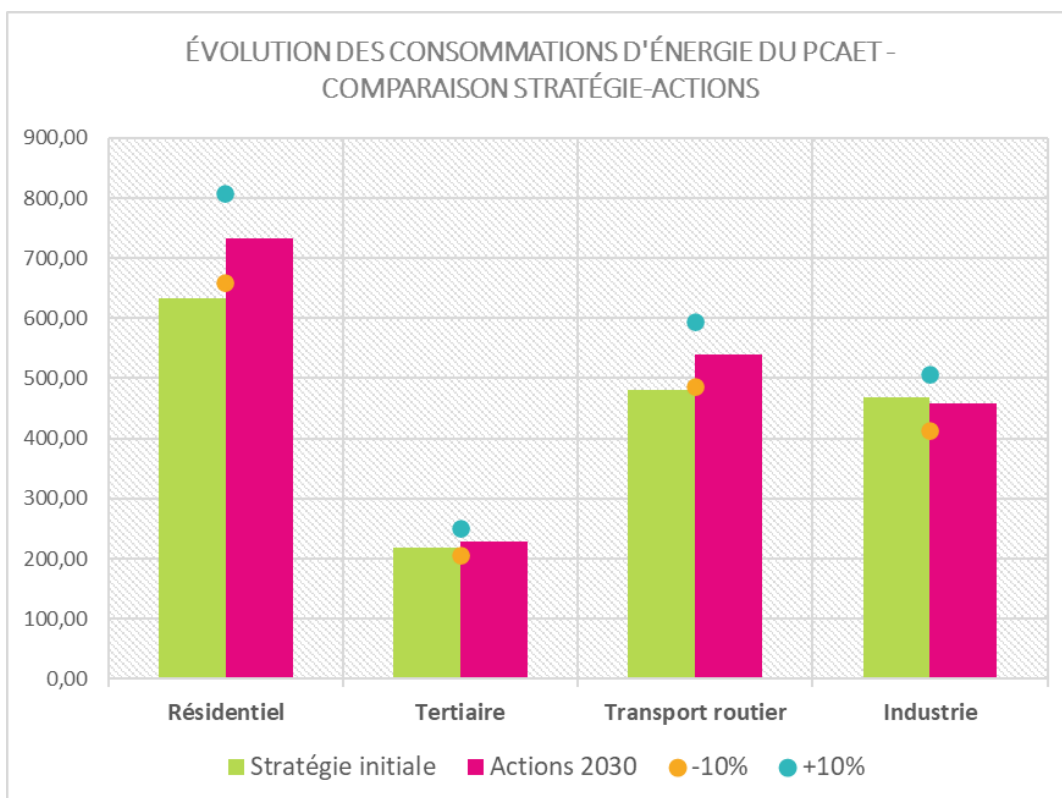
Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre une économie de 262 GW, soit une consommation d'énergie de 2013 GWh, en 2030 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, tertiaire et routiers, le plan d'actions n'engageant pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs, ou celles-ci n'étant pas chiffrables.

|                   | 2017   | Gains GWh |
|-------------------|--------|-----------|
| Résidentiel       | 793,99 | 61,17     |
| Tertiaire         | 256,99 | 29,37     |
| Transport routier | 598,83 | 58,98     |
| Indsutrie (2021)  | 562,65 | 103,37    |

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate qu'à l'exception du résidentiel, le plan d'actions permet l'atteinte des différents objectifs initialement prévus dans la stratégie. Les objectifs du résidentiel ont ici été calé sur les objectifs des OPAH.



**Figure 5 Évolution comparée des consommations d'énergie stratégie/plan d'actions**

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- Action 3.2.17 – Améliorer la performance énergétique des logements
- Action 3.2.18 – Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités
- Action 2.2.10 – Accompagner les démarches durables en entreprise
- Actions 3.3.19 à 3..22 – Actions mobilité

### **c Les gains en matière de production d'énergie renouvelable**

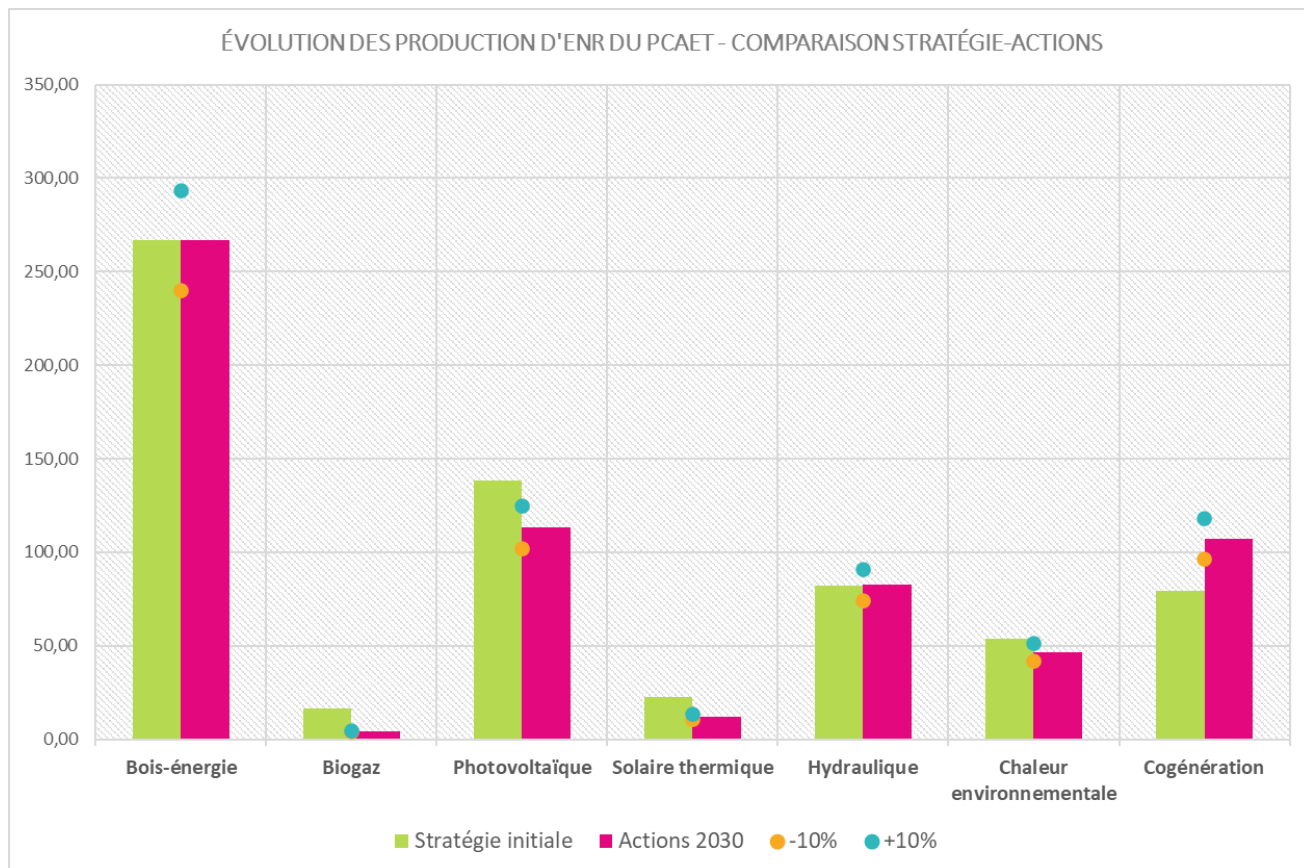
Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre un gain de 262 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 632 GWh en 2030 (à population constante).

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque et le solaire thermique. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions ou un gain n'est pas estimable actuellement.

|                          | 2017   | Gains GWh |
|--------------------------|--------|-----------|
| Bois-énergie             | 198,59 | 68,15     |
| Biogaz                   | 4,19   | 0,00      |
| Photovoltaïque           | 11,49  | 101,87    |
| Solaire thermique        | 2,99   | 9,02      |
| Hydraulique              | 82,39  | 0,00      |
| Chaleur environnementale | 43,58  | 2,99      |
| Cogénération             | 27,18  | 80,00     |

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

La stratégie fixait un objectif très ambitieux en matière de production éolienne et méthanisation que les gains calculés ne permettent pas d'atteindre. Toutefois, les démarches engagées et les différentes opportunités à venir pourraient conduire à des productions plus importantes.



**Figure 6 Évolution comparée de la production d'énergies renouvelables stratégie/plan d'actions**

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- Action 4.1.23 – Développer la production photovoltaïque
- Action 4.1.24 – Développer l'usage du solaire thermique
- Action 4.2.25 – Accompagner le développement des chaufferies collectives et réseaux de chaleur
- Action 4.3.26 – Accompagner les porteurs de projet

## d Les gains en matière de réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2024-2029 doit permettre d'atteindre un gain de 222 ktCO<sub>2</sub>e économisées, soit des émissions totales de 358 ktCO<sub>2</sub>e en 2030 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR permet également de générer une réduction des émissions de GES.

|                   | 2017   | 2030   | Gains ktCO <sub>2</sub> e |
|-------------------|--------|--------|---------------------------|
| Agriculture       | 110,20 | 23,42  | 86,78                     |
| Autres transports | 34,25  | 9,45   | 24,80                     |
| Industrie         | 152,49 | 116,63 | 35,86                     |
| Résidentiel       | 43,46  | 10,66  | 32,80                     |
| Tertiaire         | 161,02 | 142,31 | 18,71                     |
| Routier           | 0,00   | 0,00   | 0,00                      |
| Déchets           | 78,68  | 54,93  | 23,75                     |

Le graphique ci-dessous permet de comparer les objectifs de la stratégie avec la réalité du plan d'actions. Une marge d'erreur de 10% a été ajoutée.

On constate que les objectifs stratégiques sont atteints pour l'ensemble des secteurs les plus émetteurs.

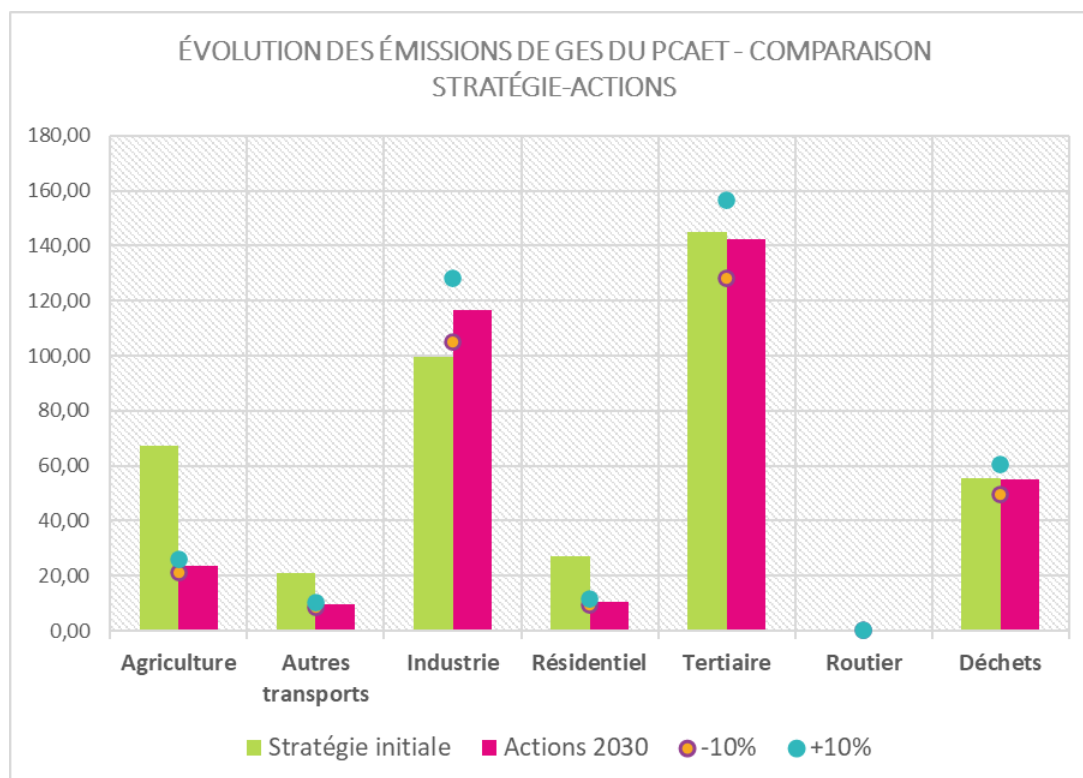
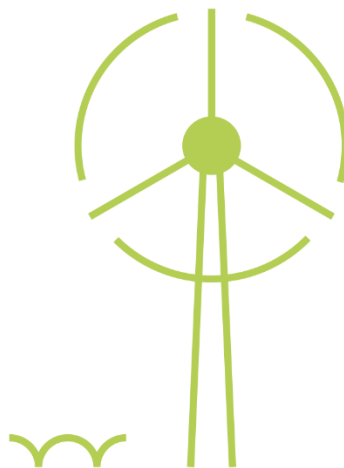


Figure 7 Évolution comparée des émissions de GES stratégie/plan d'actions



## Chapitre II. Le plan d'actions

2



Chaque EPCI dispose d'une version du plan d'actions, certaines actions étant communes, d'autres contenant des modalités plus spécifiques à chacune. Ce tableau reprend en synthèse les éléments des fiches actions.



Les actions signalées par ce pictogramme (rose) ont été rédigées en une version commune aux 5 CC.








Les actions signalées par ce pictogramme (orange) ont été rédigées en une version spécifique à chaque CC.



Cela ne présume en rien de l'échelle de portage de l'action, mais témoigne d'une cohérence d'ensemble de l'action.

**Chaque communauté de commune dispose de son lot de fiches actions, comprenant l'ensemble des fiches (de 1 à 28).**









| Actions   | Détail actions  | Pilotes   | Partenaires                                     | Rôle de la CC  | Objectif  |   |
|---|---|---|---|--|---|---|
| <b>Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique</b>                               |   |   |   |  |   |   |
| <b>Adapter les espaces forestiers face au changement climatique</b>   |   |   |   |  |   |   |
| 1.1.1<br>                   | A) Tester et tirer des enseignements de la plantation de nouvelles essences forestières ou de nouvelles provenances en forêt publique et privée                 | Améliorer la connaissance sylvicole du territoire : recensements, diagnostic forestier, atlas de la biodiversité, etc.<br>îlots d'avenir, suivi des maladies ravageurs et de la santé des forêts<br>préservation des ripisylves | ONF et CRPF<br>CC MVR & LS<br>(atlas)           | EPAGE Loire Lignon<br>Communes pour les bois publics   | Coordination et suivi de l'action des partenaires<br>Gestion de leurs biens forestiers<br>Communication, relais | Améliorer la connaissance des forêts avec des îlots d'avenir<br>Mettre en place un atlas de la biodiversité (LS/MVR)<br>Accompagner les propriétaires avec le CRPF, dont conventions<br>Mettre à jour les règlements de boisement |
|   | B) Mobiliser les outils disponibles pour adapter la forêt   | Forêts privées : accompagnement du CRPF aux propriétaires (avec ou sans conventionnement), adaptation des plans de gestion pour mettre en place des pratiques durables<br>Forêts publiques : plans de gestions durables         | CPRF<br>ONF                                     | CRPF // ONF<br>Groupements forestiers<br>Propriétaires privés<br>Coopératives forestières<br>Collectivités en relais |   |   |
|   | C) Gérer le foncier forestier pour améliorer et faciliter la gestion forestière :   | accompagnement du remembrement forestier (bourse, bien sans maître, etc.)<br>mise à jour des règlements de boisement  | Département<br>CC, communes                     | Association de propriétaires<br>ONF & CRPF<br>Département<br>Propriétaires forestiers                                |   |   |
| <b>Structurer la filière bois pour favoriser un approvisionnement local en bois énergie et bois d'œuvre</b> |   |   |   |  |   |   |
| 1.1.2<br>                 | A) Mettre en place des actions de promotion d'un usage de bois local auprès des élus des collectivités, particuliers et des professionnels de la filière bois : | Référencer localement les réalisations pilotes<br>annuaire FIBOIS et annuaire "La Forêt Bouge AURA"<br>organisation de temps de promotion des labels de durabilité  | CC (facilitation)<br>& Partenaires              | ERE 43<br>FIBOIS   | se positionner en facilitatrice de l'action des partenaires :<br>communication, relais, etc.                    | Communiquer sur l'usage de bois local (énergie et bois d'œuvre)   |
|   | B) Structurer l'usage du bois local dans les projets des communes :   | Accompagner les collectivités dans les projets<br>Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement local  |   | ERE 43, Auvergne<br>Promo Bois, FIBOIS<br>Communes & CC  | organisation de temps de sensibilisation<br>valorisation du bois dans ses projets                               | Renforcer l'usage du bois local et structurer la filière  |
| <b>Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole</b>                          |   |   |   |  |   |   |
| 1.2.3<br>                 | A) Assurer la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques durables et aux enjeux environnementaux et climatiques :                             | Former et sensibiliser les exploitants du territoire sur les pratiques durables et adaptées au changement climatique  | Chambre d'agriculture,<br>Département,<br>EPAGE | EPAGE, État, OPA, HL<br>BIO  | Coordination et suivi de l'action des partenaires   | Développer les MAEC & PAEC<br>Accompagner les exploitants à réduire   |




|   |   |   |  |  |   |   |
|---|---|---|--|--|---|---|
|   | <i>B) Accompagner la filière agricole à la réduction des besoins en eau :</i>   | La Chambre d'agriculture accompagne les exploitations à la réduction des consommations d'eau  | Chambre d'agriculture EPAGE              | HL BIO, Terre de liens, FDSEA, Confédération paysanne  | Relais de communication   | leurs besoins en eau<br>Réaliser des diagnostics de durabilité des exploitations  |
|   | <i>C) Poursuivre les actions d'accompagnement de la Chambre d'agriculture et de l'EPAGE Loire-Lignon en faveur d'une agriculture adaptée au changement climatique :</i> | ccompagnement à la conversion au Bio<br>Réalisation de diagnostic de durabilité des exploitations<br>déploiement des MAEC   | Chambre d'agriculture, OPA, HL BIO EPAGE | Collectivité, Région<br>Groupe de travail AgriSucs   |   |   |
| <b>Accompagner le développement de la filière agricole et alimentaire locale</b>                          |   |   |  |  |   |   |
| 1.2.4<br>                 | <i>A) Accompagner la vie des exploitations sur le territoire :</i>  | actions d'accompagnement sur le foncier agricole<br>Accompagner l'installation des agriculteurs sur le territoire et la transmission des exploitations                            | CA et OPA                                | EPAGE<br>Chambre d'agriculture, GAEC, collectifs d'agriculteurs, HL BIO, Terres de lien, CIVAM | PETR : mise en place du PAT<br>Coordination et suivi de l'action des partenaires, communication<br>Accompagnement à l'installation (locaux, etc.) | Assurer la pérennité des exploitations sur le territoire<br>Mettre en place le PAT, développer la vente de produits locaux  |
|   | <i>B) Soutenir la production locale en facilitant la vente des produits :</i>   | Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la réglementation sur la restauration collective<br>Accompagner la création de lieux de vente pour les producteurs locaux | Collectivités et CA                      | Chambre d'agriculture – OPA, producteurs, PETR (PAT), Département                              |   |   |
|   | <i>C) Mettre en place le Programme Alimentaire Territorial</i>  | actions du PAT  | PETR                                     |  |   |   |
| <b>Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable</b> |   |   |  |  |   |   |
| 1.3.5<br>               | <i>A) Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets :</i>   | schéma directeur d'assainissement<br>Identifier les points noirs des rejets en assainissement collectif   | Syndicat des eaux<br>CC et communes      | Département<br>EPAGE<br>SGEV<br>Véolia<br>Police de l'eau (2) / DREAL                          | Exercice de la compétence<br>Alimentation en eau potable et assainissement  | Prise de compétence eau & assainissement d'ici 2026 & Schémas directeurs en découlant<br>Renouveler les équipements et infrastructures d'assainissement pour un réseau performant |
|   | <i>B) Améliorer la performance des réseaux</i>  | Réfection des conduites et canalisation d'eau potable   | CC et communes                           | EPAGE Loire Lignon<br>Agence de l'eau<br>SGEV<br>Département<br>SELL                           |   |   |

|  |  |   |  |  |  |   |
|--|--|---|--|--|--|---|
|  | <i>C) Sécuriser la ressource en eau potable (à travers la réalisation d'un schéma directeur)</i> | Interconnecter les réseaux<br>Anticiper et encadrer l'augmentation des besoins<br>Protéger les captages en eau potable<br>Schéma directeur AEP  | CC & communes<br>Communes en régie                         | Syndicat des eaux / EPAGE  |  |   |
| <b>Réduire les besoins en eau</b>  |  |   |  |  |  |   |
| <b>1.3.6</b><br>   | <i>A) Accompagner à la réduction des consommations</i>   | actions de sensibilisation et de communication<br>kits d'économie d'eau   | EPAGE (sensibilisation)<br>Syndicat des eaux + CC/communes | CCI & CMA<br>CC & communes   | Relai d'information et de communication                              | Distribution de kits d'économie d'eau et de communication<br>Accompagner le développement des récupérateurs d'eau   |
|  | <i>B) Encourager la récupération des eaux de pluie :</i>   | Mettre en place une récupération des eaux de pluie<br>Sensibiliser les agents des collectivités   | CC et communes   | Syndicat des eaux  |  |   |
| <b>Réduire la production de déchets</b>  |  |   |  |  |  |   |
| <b>1.4.7</b><br> | <i>A) Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication :</i>                        | Actions d'éducation à l'environnement et à la gestion des déchets   | Syndicats de gestion et régies                             | CC et communes   | Suivi et coordination des actions du syndicat de gestion des déchets | Communiquer et sensibiliser à la réduction des déchets<br>Conformité réglementaire sur le PLPDMA<br>Développement du compostage (individuel ou collectif) |
|  | <i>B) Encourager et accompagner la pratique du compostage pour la massifier</i>                  | Subventionner/accompagner l'achat de composteurs individuels<br>Etudier la possibilité d'une collecte des biodéchets et d'une filière de traitement et de valorisation locale<br>Gestion des dépôts de déchets verts en déchetterie | Syndicats de gestion et régies                             | Syndicats de propriétaires<br>Ademe<br>Associations de jardiniers<br>Communes & CC |  |   |
|  | <i>C) Accompagner à la réduction des déchets</i>   | Limiter l'usage du papier dans les communications des CC et communes<br>Communiquer auprès des professionnels sur les accompagnements dispensés par la CCI et la CMA  | Syndicats de gestion et régies                             | CC et communes   |  |   |
| <b>Développer le réemploi et optimiser les filières</b>  |  |   |  |  |  |   |




|  |   |   |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|
| 1.4.8<br>    | A) Favoriser les lieux de réemploi :  | Poursuivre les projets de création de ressourcerie / recyclerie   | Syndicats de gestion et régies                                  | associations et porteurs de projets       | Relai d'information et de communication<br>Création des recyclerie et accompagnement au portage de projet<br>Gestion des déchetteries | Mettre en place des recycleries et favoriser le réemploi  |
|  | B) Collectes et filières  | Connaître et faire connaître les entreprises de réemploi et les mettre en relation<br>Optimiser les collectes des déchets | Syndicats de gestion et régies                                  | CC et communes                            |   |   |
| <b>Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable</b>                                 |   |   |   |   |   |   |
| <b>Soutenir l'attractivité du territoire</b>   |   |   |   |   |   |   |
| 2.1.9<br>    | A) Mettre en place un programme d'accompagnement des entreprises :  | Accompagner le parcours immobilier des entreprises<br>Développer une politique de marketing territorial                   | CC et communes  | CCI/CMA<br>PETR de la Jeune Loire et EPCI | Pilotage des actions  | accompagner l'implantation des entreprises sur le territoire<br>développer les services de proximité  |
|  | B) Offre de services  | Réalisation d'une étude commerce (ou similaire)<br>Développer les Maisons France Service<br>développement du numérique    | CC & communes : diagnostic armature commerciale<br>Région : THD |   |   |   |
| <b>Accompagner les entreprises dans les démarches durables</b>                               |   |   |   |   |   |   |
| 2.2.10<br> | A) Mobiliser les acteurs économiques et créer des mises en réseau :   | Organiser des temps d'échanges et de rencontres des acteurs   | Agence Régionale<br>CC<br>CCI et CMA                            |   | Coordination des acteurs et mise en relais<br>Gestion des ZA  | mobiliser les accompagnements CCI/CMA (avec ou sans convention)<br>organiser des rencontres entre entreprises avec la CC<br>instaurer des règles d'aménagement des ZA |
|  | B) Accompagner les entreprises dans des démarches durables :  | Mobiliser les accompagnements des partenaires CMA & CCI pour accompagner les entreprises dans des démarches durables      | CCI CMA   | CC  |   |   |
|  | C) Mettre en place une politique de performance énergétique et environnementale des zones d'activités du territoire : | Boîte à outils de mesures applicables   |   |   |   |   |

| Préserver les zones humides  |  |   |                                    |                                      |   |   |
|--|--|---|------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| 2.3.11<br>   | A) <i>Préserver et améliorer la gestion des zones humides du territoire :</i>                                      | Préserver et restaurer le bon fonctionnement des zones humides  | EPAGE                              | CC<br>Département                    | Mise en oeuvre de la compétence GEMAPI  | mise en œuvre de la compétence GEMAPI<br>faire relais entre l'EPAGE et les agriculteurs et propriétaires forestiers   |
|  | C) <i>Accompagnement des acteurs dans la préservation des zones humides :</i>                                      | Faire connaître l'EPAGE aux agriculteurs et propriétaires forestiers<br>Accompagner les agriculteurs à la mise en place de mesure de préservation<br>Réaliser des actions et supports de communication pour le grand public   | EPAGE                              | Chambre d'agriculture<br>CC          |   |   |
| Préserver les continuités écologiques  |  |   |                                    |                                      |   |   |
| 2.3.12<br>   | A) <i>Adapter les espaces verts au changement climatique :</i>   | Lutter contre les espèces exotiques envahissantes<br>Proposer un programme d'accompagnement des communes sur la végétalisation des espaces urbains, l'entretien des espaces verts, la renaturation<br>Intégrer les enjeux de végétalisation dans les projets d'aménagement :<br>Formations FREDON | EPAGE,<br>commune                  | CAUE, FREDON<br>CC, ARS, Département | Mise en place de la gestion durable des espaces verts<br>Planification de la végétalisation des espaces urbains<br>Mise en oeuvre d'actions de restauration de la TVB<br>Gestion de l'éclairage public (délégué au SDE43) | accompagner à la végétalisation des centres-bourgs<br>organiser des actions de lutte contre les espèces envahissantes<br>poursuivre la restauration de la TVB, améliorer la trame noire |
|  | B) <i>Préserver la Trame Verte et Bleue et les continuités écologiques</i>   | Mettre en place des actions de renforcement de la TVB (haies, zones humides)<br>Renforcer la trame noire et limiter la pollution lumineuse  | EPAGE,<br>Département,<br>communes | CAUE, FREDON<br>CC, ARS, Département |   |   |
| Développer une offre touristique éco-responsable   |  |   |                                    |                                      |   |   |
| 2.4.13<br> | A) <i>Valoriser les productions et démarches durables dans l'offre et la promotion touristique du territoire :</i> | Encourager la consommation des productions locales<br>Engager une démarche d'intégration de critères environnementaux des équipements touristiques volontaires  | CC et OTI                          |                                      | coordonner l'action des OTI   | accompagner les établissements dans les démarches durables<br>valoriser les activités durables / éco-responsables<br>créer des activités pédagogiques                                   |
|  | B) <i>Valoriser les activités durables du territoire</i>   | Communiquer pour mettre en avant des solutions locales de transport<br>Développer les activités vertes et de loisirs de nature (ex. Territoire d'Excellence, etc.)  | CC et OTI                          | Département                          |   |   |




|  |  |  |  |   |   |   |
|--|--|--|--|---|---|---|
|  | <i>C) Valoriser les sites touristiques pour des activités d'éducation à l'environnement</i>                                  | Organiser des activités de découvertes des milieux naturels<br>Créer des lieux d'information dédiés ou s'articuler autour d'équipements existant pour proposer une offre pédagogique régulière   | CC et OTI  | Département                                     |   |   |
| <b>Développer une offre touristique sans voiture</b>   |  |  |  |   |   |   |
| 2.4.14<br>   | <i>A) Mettre en place des équipements et infrastructures permettant de pratiquer le tourisme à vélo :</i>                    | Assurer la continuité et la sécurisation des pistes cyclables et des connexions entre les villages et les sites touristiques<br>Distribuer un « kit de sécurité » aux cyclotouristes<br>Assurer les équipements vélos nécessaires à la pratique du tourisme à vélo | Offices de tourisme intercommunaux<br>Établissements | Département<br>CC et communes                   | Coordination avec les OT sur la mobilisation des acteurs du tourisme<br>Financement d'un kit de sécurité cyclotouriste  | Favoriser le cyclotourisme (sécurité, équipements, cartographie, etc.)  |
|  | <i>C) Communication et promotion</i>   | Créer une cartographie des circuits cyclables touristiques<br>Développer le label accueil vélo sur le territoire   | CC et communes                                       | Office de tourisme intercommunal                |   |   |
| <b>Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire</b>                          |  |  |  |   |   |   |
| 2.5.15<br>  | <i>A) Lutter contre le risque d'inondation liée au ruissellement et le risque de mouvement de terrain (coulée de boue) :</i> | Articuler la lutte contre les inondations par ruissellement aux mesures de désimperméabilisation et de limitation de l'artificialisation des sols  | État, communes, CC                                   | DDT, communes, Agence de l'eau                  | Mettre en place le Plan de Sauvegarde intercommunal<br>Gestion de l'occupation des sols et des projets d'aménagement, des règles d'urbanisme ;<br>Communication | mettre en place un plan de sauvegarde intercommunal<br>désimperméabiliser les sols dans les zones à risque de ruissellement<br>état des lieux du risque et des solutions de défense / secteurs à enjeux |
|  | <i>B) Protéger les habitants et activités du risque de feux de forêt :</i>   | Faire un état des lieux par commune du réseau de défense contre les incendies et identifier les manques et les zones à enjeux.<br>Mettre en place avec les partenaires (SDIS, forestiers, ONF & CRPF) des actions de prévention                                    | État, communes<br>Département                        | DDT, communes, SDIS, ONF, CRPF, Agence de l'eau |   |   |
|  | <i>C) CONNAÎTRE LE RISQUE ET L'ANTICIPER</i>   | Réaliser un Plan de Sauvegarde Intercommunal   | Communes, CC   | AMF 43<br>Département                           |   |   |
| <b>Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants</b>                                     |  |  |  |   |   |   |
| <b>Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante</b>           |  |  |  |   |   |   |
| 3.1.16<br> | <i>A) Limiter l'artificialisation des sols, végétaliser l'espace urbain et lutter contre les îlots de chaleur</i>            | Limiter l'artificialisation des sols<br>Végétaliser les espaces urbains et lutter contre les îlots de chaleur  | CC<br>Communes                                       | Région & Département<br>Promoteurs<br>CAUE      | Compétence aménagement<br>accompagnement des communes   | préservé les espaces perméables et désimperméabiliser<br>renforcer la   |




|   |   |   |                                       |   |  |  |
|---|---|---|---------------------------------------|---|--|--|
|   | <i>B) Intégrer les enjeux énergétiques et de qualité de l'air dans les règles d'urbanisme :</i>                 | Boîte à outils de leviers urbanistiques   |                                       |   |  | végétalisation des espaces urbains<br>rendre les documents d'urbanisme ambitieux sur la question climat – énergie  |
| <b>Améliorer la performance des logements et valoriser les logements en centre-bourgs</b>   |   |   |                                       |   |  |  |
| 3.2.17<br>  | <i>A) Accompagner les opérations de rénovation urbaine et d'adaptation de l'habitat dans les bourgs :</i>       | Réalisation des études pré-opérationnelles pour la mise en place d'une OPAH<br>Valoriser les logements en centres-bourgs pour proposer une offre attractive et éviter la dévitalisation   | CC & communes<br>ANAH                 | Etat , Département ,<br>Région<br>Communes ,<br>Département<br>PETR | Pilotage des OPAH<br>Accompagnement des communes                 | mise en place de l'OPAH rénover 1400 logements par an (8400 en 6 ans) – objectif stratégie accompagner le changement de 2100 appareils de chauffage – objectif stratégie |
|   | <i>B) Accompagner la rénovation des logements</i>   | Mise en place du SPPEH (Département)<br>Accompagner le public ANAH et lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre du programme Habiter Mieux  | Département<br>Communes<br>CC<br>OPAC | ANAH<br>Maison de l'habitat<br>CC / PETR<br>Département             |  |  |
|   | <i>C) Sensibiliser aux économies d'énergie et changement d'appareil de chauffage :</i>                          | Mettre en place des dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie dans les logements<br>Encourager au changement d'appareil de chauffage, vers des appareils plus performants et moins pollués (notamment pour le chauffage au bois) | Département<br>Communes<br>CC<br>OPAC | ANAH<br>Maison de l'habitat<br>CC / PETR<br>Département             |  |  |
| <b>Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire</b> |   |   |                                       |   |  |  |
| 3.2.18<br>  | <i>A) Agir sur la performance énergétique des bâtiments publics</i>   | Recrutement d'un Conseiller en Énergie Partagé (?)<br>Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires<br>Agir sur la commande publique  | PETR CC et communes                   |   | accompagnement des communes<br>action sur le patrimoine bâti     | Réduire les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires publics<br>Rénover le parc d'éclairage public   |
|   | <i>B) Améliorer la performance de l'éclairage public :</i>  | Mettre en œuvre un programme de passage en LED de l'éclairage public<br>Mettre en place une programmation pour extinction sur une période nocturne  | Syndicat d'énergie                    | communes  |  |  |
| <b>Favoriser les déplacements à vélo</b>  |   |   |                                       |   |  |  |
| 3.3.19<br>  | <i>A) Assurer des possibilités de circulations vélos quotidiennes sécurisées et résoudre les discontinuités</i> | décliner le schéma cyclable départemental<br>Aménager des centres-bourgs favorables à la pratique du vélo   | CC<br>Communes<br>Département         | Région<br>PETR  | pilotage des actions et coordination des communes et partenaires | réaliser des aménagements cyclables en centre-bourgs   |



|  |  |  |                                       |   |   |  |
|--|--|--|---------------------------------------|---|---|--|
|  | <i>B) Encourager et accompagner le développement du vélo :</i>   | Mener des actions de sensibilisation engager les établissements scolaires dans le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » identifier les services de réparation et entretien de vélo                                       | CC                                    | Région<br>Communes<br>PETR                                  |   | organisation de temps de sensibilisation sur le vélo<br>assurer la présence de services vélo   |
| <b>Accompagner la mobilité dans les entreprises et établissements</b>                        |  |  |                                       |   |   |  |
| 3.3.20<br>   | <i>A) Proposer un programme d'accompagnement des entreprises du territoire de solutions de mobilité</i>  | Mettre en place un accompagnement collectif ou individuel aux mobilités alternatives en entreprise   | CC<br>PETR                            | Clubs d'entreprises / entreprises<br>Région, PETR, Communes | Mobilisation des acteurs<br>Relais  | inciter les entreprises à développer les plans de mobilité<br>faire un retour d'expérience des initiatives lancées sur les ZA<br>réviser le parcours des lignes de TC avec l'AOT régionale |
|  | <i>B) ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DES DEPLACEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS</i>   | Expérimentation sur des zones d'activité du transport collectif des salarié via des navettes<br>Inciter les entreprises à proposer une solution de mobilité commune inter-entreprise ou au niveau des zones d'activité | Entreprises<br>CC<br>Communes<br>PETR | Clubs d'entreprises / entreprises<br>CCI, CMA               |   |  |
|  | <i>C) Développer les possibilités de dessertes des zones d'activités et pôles générateurs d'emplois :</i>  | Avec l'AOT régionale, réviser le trajet des lignes de bus<br>Expérimenter l'ouverture des transports de ramassage scolaire au grand public   | Entreprise<br>CC                      | CCI CMA<br>Région   |   |  |
| <b>Poursuivre le développement du covoiturage</b>  |  |  |                                       |   |   |  |
| 3.4.21<br> | <i>A) Accompagner le développement des outils de covoiturage</i>   | Poursuivre la promotion des outils de covoiturage<br>Poursuivre le développement du covoiturage spontané   | PETR                                  | CC, communes, Région  | PETR : coordination et pilotage du développement de Mob'Pouce               | poursuivre le développement de Mobi'Pouce<br>création de XX aires de covoiturage   |
|  | <i>B) Aménagement des aires de covoiturage</i>   | Poursuivre la communication autour des aires de covoiturage existantes et futures<br>Poursuivre le développement des aires de covoiturage  | PETR                                  | CC, communes, Région  |   |  |
| <b>Développer une mobilité bas-carbone</b>   |  |  |                                       |   |   |  |
| 3.4.22<br> | <i>A) Développer l'offre locale en bornes de recharges et stations hydrogène ou (bio)GNV, pour un réseau performant permettant de cibler l'ensemble des publics (particuliers, touristes et entreprises) :</i> | Poursuivre le développement et la mise en œuvre du schéma directeur IRVE avec le syndicat d'énergie<br>Proposer une solution de recharge hydrogène pour les poids lourds   | SDE 43<br>Communes<br>Entreprises     | Communes<br>EPCI<br>Département                             | Communication et coordination des communes pour les bornes IRVE<br>Suivi et | poursuite du déploiement du schéma directeur IRVE<br>mettre en place une solution de recharge hydrogène  |



|   |   |  |  |   |   |   |
|---|---|--|--|---|---|---|
|   | <i>B) Accompagner au renouvellement du parc de véhicules</i>  | Communiquer sur les aides nationales au renouvellement des véhicules<br>Accompagner les collectivités au renouvellement du parc de véhicules   | CC   | Syndicat d'énergie                        | accompagnement du projet hydrogène                                      | Communiquer sur les aides au changement de véhicule   |
| <b>Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales</b> |   |  |  |   |   |   |
| <b>Développer la production d'électricité photovoltaïque</b>  |   |  |  |   |   |   |
| 4.1.23<br>            | <i>A) Accompagner l'émergence des projets</i>   | SEM : faire un retour d'expérience d'un projet existant<br>identification d'un portefeuille de projets photovoltaïques en toiture<br>Communiquer et sensibiliser   | CC   | PETR<br>communes<br>Département<br>Région | coordination et pilotage des actions et des acteurs                     | réalisation d'études d'opportunités de projets PV<br>réaliser un REX de la SEM  |
|   | <i>B) Développer les projets des collectivités</i>  | Développer les projets sur les bâtiments communaux et intercommunaux<br>Réaliser une étude d'opportunité d'autoconsommation collective sur le patrimoine public  | CC   | PETR<br>communes<br>Département<br>Région |   | réalisation d'études d'opportunité d'autoconsommation collectives sur les bâtiments publics   |
|   | <i>C) Accompagner les projets privés</i>  | Développer l'accompagnement des projets individuels<br>Accompagner l'émergence de projets photovoltaïques au sol   | CC   | PETR<br>communes<br>Département<br>Région |   | installation de PV pour une production d'environ 130 GWh supplémentaires  |
| <b>Développer l'usage du solaire thermique</b>  |   |  |  |   |   |   |
| 4.1.24<br>          | <i>A) Accompagner l'installation d'équipements solaires thermiques pour la production d'ECS dans les logements :</i>                              | Proposer des accompagnements dans le cadre du SPPEH auprès des particuliers pour la mise en place de production d'énergies renouvelables<br>Inciter l'OPAC à la prise en compte du solaire thermique dans les projets de rénovation et de construction | Département (SPPEH)<br>Communes<br>OPAC 43 | Région, Département                       | Communication et relais<br>Portage de projets sur les bâtiments publics | développer l'usage du solaire pour la production de chaleur chez les particuliers et les professionnels<br>installation de Sth pour une production d'environ 23 GWh supplémentaires |
|   | <i>B) Accompagner les établissements dans la mise en place d'équipements solaires thermiques :</i>  | Promouvoir l'énergie solaire thermique auprès des entreprises avec la CCI et la CMA<br>Identifier les équipements publics pouvant être équipés, avec un besoin en eau chaude régulier  | CCI/CMA<br>Communes                        | CC  |   |   |
| <b>Accompagner le développement des chaufferies collectives et réseaux de chaleur</b>                 |   |  |  |   |   |   |
| 4.2.25<br>          | <i>A) Accompagner les projets individuels de chaufferie bois des collectivités (construction ou rénovation, avec ou sans réseau de chaleur) :</i> | Mobiliser les acteurs et collectivités<br>Accompagner l'émergence des projets de chaufferie bois dans les collectivités et entreprises<br>Valoriser le Bois construction   | CC et communes                             | ERE 43 , FIBOIS,<br>Département           | Portage des études de réseaux de chaleur<br>Relais de communication     | réaliser des études d'opportunités de chaufferies bois<br>sensibiliser les professionnels et  |

|  |   |  |            |  |   |   |
|--|---|--|------------|--|---|---|
|  |   |  |            |  |   | collectivités au bois énergie<br>se positionner en relais et facilitateur des projets privés des entreprises  |
|  | <i>B) Accompagner les projets bois énergie des entreprises du territoire</i>  |  |            |  |   |   |
|  | <b>Accompagner les porteurs de projet ENR</b>   |  |            |  |   |   |
| 4.3.26<br>   | <i>A) Accompagner les projets de chaleur renouvelable des collectivités et des privés : Chaleur fatale, géothermie &amp; pompes à chaleur</i> | Accompagner les entreprises à la réalisation d'une étude d'opportunité sur la récupération de chaleur fatale<br>Encourager le développement de la géothermie                               | CCI & CMA  |  | Relais de communication<br>Portage d'étude sur le patrimoine public | Mobiliser les accompagnements de la chambre d'agriculture (méthanisation)<br>encourager le développement de la géothermie et de la récupération de la chaleur fatale<br>réaliser une veille technique et réglementaire sur les énergies renouvelables |
|  | <i>B) Accompagner le développement de la filière méthanisation</i>  | Mobiliser les accompagnements de la chambre d'agriculture pour la sensibilisation des exploitants et l'émergence des projets   | CA         | CC et PETR   |   |   |
|  | <i>C) Rester en veille sur les opportunités et accompagner les projets :</i>  | Mettre en place des permanences pour informer sur les énergies renouvelables<br>Anticiper le développement des réseaux d'énergie (gaz, électricité) en amont de l'ensemble des projets ENR | CC<br>PETR | Communes<br>Maisons de l'habitat<br>Cci et CMA<br>CA |   |   |
| <b>Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable</b>            |   |  |            |  |   |   |
| 5.1.27<br>  | <i>Suivi, copilotage et évaluation du PCAET</i>   |  |            |  |   | 2 Comités de suivi interne par an<br>1 COPIIL PCAET par an<br>Un suivi annuel des indicateurs<br>Un bilan à 3 ans   |
| 5.2.28<br> | <i>Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité</i>  | Obtention du label 1* Territoire Engagé  |            |  |   | Mettre en place les actions COT et obtenir la première étoile du label TETE   |
|  | <i>Recherche de financements innovants</i>  | Identifier les solutions de valorisation des CEE<br>Atteinte des objectifs du COT  |            |  |   | Atteinte des objectifs du COT pour obtenir l'intégralité de la subvention<br>Organisation de rencontres thématiques   |